

# Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 24 décembre 1918

N° 13

## "GRATIFICATION DE SERVICE" POUR L'ARMÉE CANADIENNE

### LE MINISTRE DE LA MILICE ET LA DÉMobilISATION

Le général Mewburn compare ce problème à celui de débrouiller des œufs— Le plan nouveau fonctionnera en janvier.

Le major général S. C. Mewburn, ministre de la Milice, parlant au lunch du Canadian Club, le 16 décembre, a prononcé un discours des plus importants sur les problèmes de la démobilisation. Il a déclaré qu'au cours de la guerre, 611,741 hommes étaient passés par les mains de l'organisation militaire canadienne et que 465,984 de ceux-ci étaient des volontaires. Il a parlé des plans formés pour ramener les soldats au pays, disant qu'en décembre et janvier, les troupes seraient licenciées au taux de 20,000 par mois, tandis qu'à partir de février, les soldats seront congédiés au taux mensuel de 30,000 et plus. Quant aux forces combattantes, cependant, 100,000 approximativement devront rester en France jusqu'au 1er mars. Le ministre s'est déclaré en faveur d'augmenter la période de solde après congé, de trois à six mois.

#### COMME DÉBROUILLER DES ŒUFS.

Le général Mewburn dit que démobiliser le corps expéditionnaire canadien est à peu près aussi simple comme essayer à débrouiller des œufs et les remettre dans leurs coquilles. Il fit un bel éloge des vieux régiments de la milice canadienne, disant que l'histoire de leur recrutement a été merveilleuse et a plus que justifié leur raison d'être. "Ils ont été la base même des premiers contingents envoyés outre-mer", a-t-il déclaré. Depuis le commencement de la guerre, dit-il, on a autorisé au Canada l'organisation de 258 bataillons d'infanterie et le plus grand nombre ont eu leur effectif au grand complet. Outre ceux-ci, il y a eu un certain nombre d'unités à détachements fournissant des renforts aux bataillons rendus au front. Au lieu d'avoir 258 bataillons, il y a moins de 50 bataillons en existence aujourd'hui, vu qu'un si grand nombre ont été brisés à leur débarquement en Angleterre. De cette façon, l'identité des bataillons a été complètement obliérée. "Ceci démontre, dit-il, la difficulté de tenter à débrouiller l'œuf."

"Il n'y a aucun district au Canada qui ait fait un travail aussi merveilleux que le district militaire n° 2, le plus grand du pays, comprenant Toronto, Hamilton, Brantford et autres villes ainsi que plusieurs comtés de l'Ontario central. Hamilton a envoyé plus de 12,000 hommes au front et n'a cependant pas un seul bataillon représentatif sur la ligne de feu. Son propre régiment d'Hamilton a fourni des hommes à pas moins de

[Suite à la page 2.]

### UN MESSAGE DE NOËL DE LA PART DU ROI.

Son Excellence le Gouverneur général a reçu le télégramme suivant de Sa Majesté le Roi par l'intermédiaire du Secrétaire d'Etat pour les Colonies:

"Le 24 décembre 1918.

"Palais de Buckingham.

"La Noël est de nouveau revenue et les batailles sont terminées. Dieu a béni vos efforts. La Reine et moi vous offrons nos vœux très cordiaux d'heureux Noël et de brillantes années à venir. Aux invalides, aux malades et aux blessés nous adressons un vœu spécial avec la prière qu'avec le retour à la santé ils se sentent reconfortés et encouragés par la vision de ces bons jours de paix pour lesquels ils ont tant sacrifié.

(Signé) "GEORGE, R.I."

### RÉPONSE DE SON EXCELLENCE.

A ce télégramme Son Excellence a répondu au Secrétaire d'Etat pour les Colonies par le suivant:

"Le 25 décembre 1918.

"Je vous prie respectueusement de faire part à Sa Majesté des sentiments reconnaissants du peuple du Canada pour son gracieux message et ses vœux de Noël. La mention spéciale des malades et des blessés sera vivement appréciée.

(Signé) "DEVONSHIRE."

### UN DESSIN CÉLÈBRE REPRODUIT SUR LES TIMBRES D'ÉPARGNE.

Les timbres d'épargne de guerre émis récemment portent une magnifique reproduction en miniature du célèbre dessin de Partridge représentant les Canadiens à Ypres. Publié d'abord dans le "Punch", ce dessin fut très remarqué, et au Canada il est peut-être le plus populaire des tableaux de guerre. En 1917, quand sir Thomas White se prépara à lancer la campagne d'économie au moyen de timbres de guerre, il demanda aux propriétaires du "Punch" l'autorisation de reproduire le dessin sur les timbres d'épargne de guerre. Cette permission lui fut accordée sur-le-champ.

### ELLE REMPLACERA LA SOLDE D'APRÈS CONGÉ POUR CEUX QUI ONT FAIT DU SERVICE ACTIF PENDANT LA GUERRE

La gratification est proportionnée à la période pendant laquelle le soldat a servi.

Le 21 décembre, le cabinet a adopté un arrêté en conseil autorisant le paiement d'une "gratification de service" aux armées de terre et de mer du Canada, au lieu de la solde d'après congé. En vertu de ce décret, la somme à payer est graduée de telle sorte qu'elle peut atteindre le montant de six mois de solde et d'allocations, en faisant abstraction de l'allocation de subsistance ou des allocations destinées à remplacer les rations et le logement, suivant la durée et la nature du service.

Pour les membres de l'armée de terre qui ont fait du service en Europe en aucun temps, c'est-à-dire qui ont fait partie de l'effectif d'un corps reconnu d'outre-mer et en ont touché la solde et les allocations, et qui faisaient partie de l'effectif de l'armée de terre en service actif à la date de l'armistice, le 11 novembre 1918, la gratification est graduée de la manière suivante:

Pour trois ans de service ou plus—183 jours de solde et d'allocations;

Pour deux ans de service et moins de trois ans—153 jours de solde et d'allocations;

Pour un an de service et moins de deux ans—122 jours de solde et d'allocations;

Pour moins d'un an—92 jours de solde et d'allocations.

Le "Bulletin Officiel" publiera dans son prochain numéro le texte intégral de l'arrêté en conseil.

Voici un tableau des services dans l'armée et la marine qui serviront de base à la graduation des gratifications:

### TABLEAU DES SERVICES À L'ARMÉE ET DANS LA MARINE

1. (a) Dans le service naval canadien pendant trois ans, dont six mois de service ont été faits sur un navire tenant la mer.	183 jours.
(b) Dans le service naval canadien pendant deux ans et moins de trois, dont six mois de service ont été faits sur un navire tenant la mer.	153 "
(c) Dans le service naval canadien pendant un an et moins de deux, dont six mois de service ont été faits sur un navire tenant la mer.	122 "
(d) Dans le service naval canadien pendant moins d'un an, dont six mois de service ont été faits sur un navire tenant la mer.	92 "
2. (a) Dans la réserve volontaire de la marine royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la marine royale pendant trois ans.	183 "
(b) Dans la réserve volontaire de la marine royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la marine royale pendant deux ans et moins de trois.	153 "
(c) Dans la réserve volontaire de la marine royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la marine royale pendant un an et moins de deux.	122 "
(d) Dans la réserve volontaire de la marine royale canadienne (division d'outre-mer) sur un navire de la marine royale pendant moins d'un an.	92 "
3. (a) A l'armée expéditionnaire canadienne pendant trois ans, dont une partie outre-mer.	183 "
(b) A l'armée expéditionnaire canadienne pendant deux ans et moins de trois, dont une partie outre-mer.	153 "
(c) A l'armée expéditionnaire canadienne pendant un an et moins de deux, dont une partie outre-mer.	122 "
(d) A l'armée expéditionnaire canadienne pendant moins d'un an, dont une partie outre-mer.	92 "
4. Dans toute armée canadienne de terre ou de mer pendant trois ans ou plus.	92 "
5. Dans toute armée canadienne de terre ou de mer pendant deux ans et moins de trois.	61 "
6. Dans toute armée canadienne de terre ou de mer pendant un an et moins de deux.	31 "